

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES « PETITES VILLES DE DEMAIN » EN SOUTENANT LES PROJETS PARTICIPANT À LA REDYNAMISATION, L'ACCÈS AUX SERVICES ET LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Objectif prioritaire 1

Favoriser la cohésion et les solidarités par le développement d'une offre de services et d'équipements accessibles à tous, dans une logique d'équité territoriale et de développement sobre et durable.

Fonds mobilisé et montant

Fonds mobilisé : FEDER

Enveloppe totale dédiée à la fiche-action : 800 000 €

Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie

Contexte et enjeux :

Le Pays Basque dispose d'un maillage de villes et de bourgs bénéficiant d'un niveau d'équipements et de services qui apporte des réponses aux besoins quotidiens. Cependant, on observe des dynamiques contrastées avec des zones qui souffrent de déprise démographique et d'autres de pression foncière trop importante, qui sont en proie à une attractivité qui n'est pas encore maîtrisée.

Sur le territoire, cinq communes ont été labellisées en 2021 « Petites Villes de Demain » ; programme national ayant vocation à accompagner les centralités structurantes de moins de 20 000 habitants montrant des signes de fragilité.

Ces centralités nécessitent aujourd'hui une approche globale afin de faire converger des politiques d'habitat, de commerce, de mobilité, de services, d'espaces publics. Une attention particulière sera portée au commerce de proximité, afin de renforcer et renouveler le tissu urbain commercial des centralités, en proposant notamment une offre diversifiée. Conforter ces villes est une nécessité car elles contribuent au dynamisme des bassins de vie qu'elles polarisent et à la qualité de vie de leurs habitants et ceux des communes alentours.

Résultats attendus :

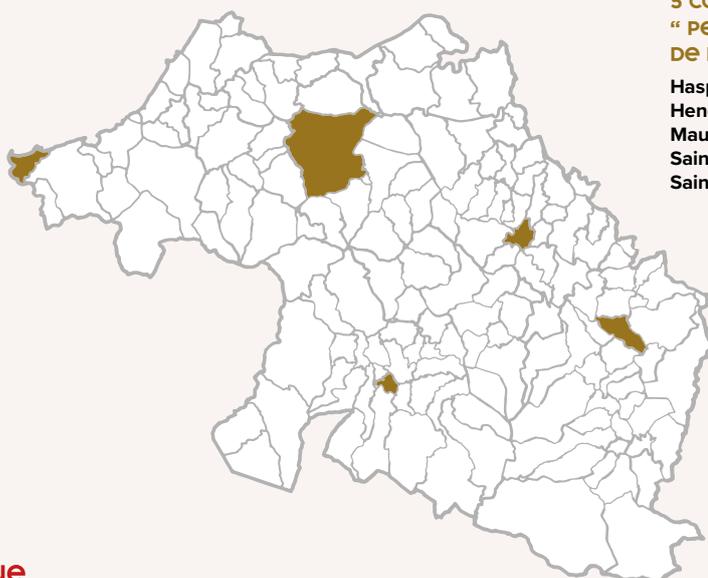
Les actions doivent permettre de/d' :

- accompagner/conforter le développement de ces villes en renforçant l'offre de services ;
- organiser leurs maillages, afin de permettre à chacune de disposer d'une offre de services diversifiée et performante, en proximité ;
- maintenir et développer les commerces de proximité.

Types d'actions soutenues

- actions d'animation et d'investissements favorisant la redynamisation du tissu commercial (mise en réseau, développement d'outils collectifs etc.);
- équipements et aménagements favorisant l'inclusion sociale et solidaire (épicerie sociale, conciergerie, etc.);
- aménagements favorables à la santé pour tous (parcours santé, nature en ville, cheminements piétons etc.) s'inscrivant dans un projet global de réaménagement de centre-bourg ;
- équipements à vocation de service (équipements aquatiques, équipements culturels, structures d'accueil petite enfance-jeunesse, infrastructures de santé, etc.);
- investissements pour la création de tiers-lieux, lieux hybrides et espaces mutualisés favorisant l'inclusion sociale de tous les publics et la mise en réseau de services ;

Types d'actions soutenues	→ expérimentations d'habitat partagé/mutualisé participant à l'inclusion sociale (jeunes/seniors/saisonniers/stagiaires/pèlerins...), (rénovation / réhabilitation de bâtiments ou structures modulaires).
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	Indicateurs de réalisation : • nombre de projets soutenus • taux de réalisation de la maquette financière
Indicateur(s) de résultat associé(s)	Indicateurs de résultats : • nombre d'emplois créés • évolution démographique
Inéligibilités	Ne sont pas éligibles : • les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle); • les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole; • les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature; • les équipements sportifs hors équipement aquatique.
Taux de subvention FEDER	Jusqu'à 100 % Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.
Montant minimum de subvention FEDER	25 000 €
Montant maximum de subvention FEDER	200 000 €
Périmètre géographique concerné	Sont concernées par cette fiche, les 5 communes labellisées « Petites Villes de Demain » (PVD).



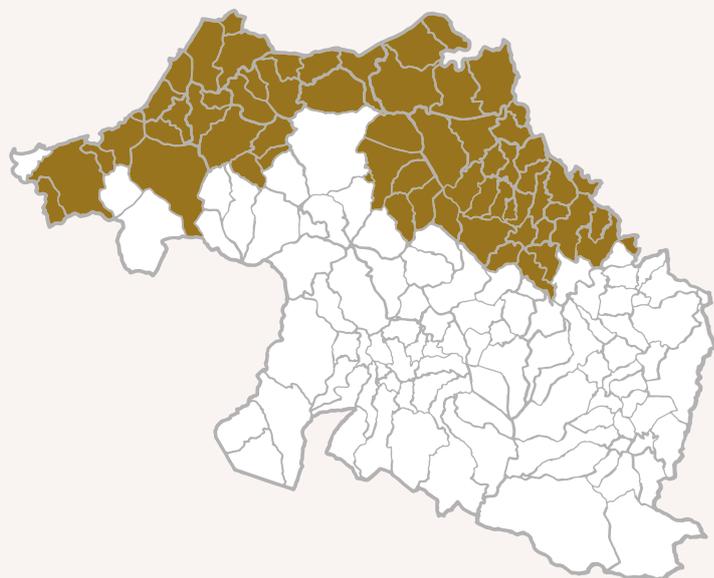
5 COMMUNES
" PETITES VILLES
DE DEMAIN "

Hasparren
Hendaye
Mauléon-Licharre
Saint-Jean-Pied-de-Port
Saint-Palais

CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS À LA POPULATION, AFIN DE MAINTENIR UN PAYS BASQUE VIVANT ET SOLIDAIRE

Objectif prioritaire 1	Favoriser la cohésion et les solidarités par le développement d'une offre de services et d'équipements accessibles à tous, dans une logique d'équité territoriale et de développement sobre et durable.	
Fonds mobilisé et montant	Fonds mobilisé : FEDER	Enveloppe totale dédiée à la fiche-action : 1 300 000 €
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	<p>Contexte et enjeux :</p> <p>Dans un contexte général présentant des conditions de vie globalement favorables, on constate des disparités d'accès aux offres de services et d'équipements entre les pôles territoriaux; avec une gentrification de la zone littorale et rétro-littorale qui pousse les plus faibles revenus vers l'intérieur du territoire. La croissance démographique très importante liée au solde migratoire positif (notamment des familles avec enfants sur la zone rétro-littorale) et le vieillissement de la population sur l'ensemble du territoire génèrent de nouveaux besoins. Face à ce constat, il s'agit de soutenir les projets d'investissement liés à l'amélioration ou le développement de services locaux pour la population.</p> <p>Résultats attendus :</p> <p>Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir et/ou redéployer des services de base dans les territoires; • adapter l'offre de services aux évolutions démographiques; • renforcer le lien social. 	
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> → équipements et aménagements favorisant l'inclusion sociale et solidaire (épicerie sociale, conciergerie, etc.); → aménagements favorables à la santé pour tous (parcours santé, nature en ville, cheminements piétons etc.) s'inscrivant dans un projet global de réaménagement de centre-bourg; → équipements à vocation de service (équipements aquatiques, équipements culturels, structures d'accueil petite enfance-jeunesse, infrastructures de santé, etc.). 	
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de projets soutenus • répartition territoriale des équipements soutenus • taux de réalisation de la maquette financière 	
Indicateur(s) de résultat associé(s)	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'usagers potentiels des équipements soutenus • évolution démographique 	
Inéligibilités	<p>Ne sont pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle); • les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole; • les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature; • les équipements sportifs hors équipement aquatique. 	

Taux de subvention FEDER	Jusqu'à 100 % Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.
Montant minimum de subvention FEDER	50 000 €
Montant maximum de subvention FEDER	200 000 €
Périmètre géographique concerné	Sont concernées par cette fiche, les 64 communes du Pays Basque hors PVD, hors QPV, Hors périmètre massif.



64 communes

(HORS PÉRIMÈTRES QPV, PVD ET MASSIF)

Ahetze
Aïcirits-Camou-Suhast
Amendeuix-Oneix
Amorots-Succos
Anglet
Arancou
Arbérats-Sillègue
Arbonne
Arbouet-Sussaute
Arcangues
Aroue-Ithorots-Olhaïby
Arraute-Charritte
Ayherre

Bardos
Bassussarry
Bayonne (ville hors QPV)
Béguios
Béhasque-Lapiste
Bergouey-Viellenave
Beyrie-sur-Joyeuse
Biarritz
Bidache
Bidart
Biriadou
Bonloc
Boucau

Bricous
Came
Ciboure
Domezain-Berraute
Etcharry
Gabat
Garris
Guéthary
Guiche
Halsou
Ilharre
Isturits
Jatxou

La Bastide-Clairence
Labets-Biscay
Lahonce
Larressore
Larribar-Sorhapuru
Lichos
Luxe-Sumberraute
Masparraute
Méharin
Mouguerre
Orègue
Orsanco
Osserain-Rivareyte

Saint-Esteben
Saint-Jean-de-Luz
Saint-Martin-d'Arberoue
Saint-Pée-sur-Nivelle
Saint-Pierre-d'Irube
Sames
Uhart-Mixe
Urcuit
Urrugne
Urt
Ustaritz
Villefranque

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE

Objectif prioritaire 2

Accompagner les démarches et expérimentations favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble.

Fonds mobilisé
et montant

Fonds mobilisé : FEDER

Enveloppe totale dédiée à la fiche-action :
1 400 000 €

Descriptif synthétique
du contenu et objectifs
prioritaires en lien avec
la stratégie

Contexte et enjeux :

Les caractéristiques socio-économiques de la population des deux quartiers prioritaires de la politique de la ville à Bayonne révèlent d'importantes fragilités, en comparaison avec la situation constatée à l'échelle du Pays Basque. L'actuel Contrat de Ville dresse les constats suivants :

- des quartiers jeunes dans une agglomération qui vieillit;
- une surreprésentation des familles monoparentales;
- des quartiers populaires, avec des écarts nets en matière de formation par rapport au reste de la ville et de l'agglomération;
- un taux de chômage élevé et plus d'un tiers de la population vivant sous le seuil de pauvreté;
- des quartiers dont la population est dépendante des prestations sociales.

Un effort particulier est attendu sur ces deux quartiers urbains.

Résultats attendus :

Les actions doivent permettre de/d' :

- lutter contre les inégalités et la pauvreté;
- garantir l'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics;
- faciliter l'accès à l'emploi;
- développer la prévention en matière de santé;
- favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes; lutter contre les discriminations.

Types d'actions
soutenues

- équipements et aménagements favorisant l'inclusion sociale et solidaire (épicerie sociale, conciergerie, etc.);
- aménagements favorables à la santé pour tous (parcours santé, nature en ville, cheminements piétons etc.) s'inscrivant dans un projet global de réaménagement de centre-bourg;
- équipements à vocation de service (équipements culturels, structures d'accueil petite enfance-jeunesse, infrastructures de santé, etc.);
- outils mutualisés d'insertion économique et de développement de l'ESS;
- investissements pour la création de tiers-lieux, lieux hybrides et espaces mutualisés favorisant l'inclusion sociale de tous les publics et la mise en réseau de services;
- expérimentations d'habitat partagé/mutualisé participant à l'inclusion sociale (jeunes/seniors/saisonniers/stagiaires...), (rénovation / réhabilitation de bâtiments ou structures modulaires);
- espaces agricoles participant de l'inclusion sociale et économique (ferme urbaine, jardins partagés etc.);

Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> → actions et projets permettant la mobilisation et la participation des habitants des quartiers prioritaires; → soutien aux actions d'éducation populaire et éducateurs de rue.
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • nombre de projets soutenus • taux de réalisation de la maquette financière
Indicateur(s) de résultat associé(s)	Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> • évolution du taux de chômage dans les 2 quartiers prioritaires de la ville • nombre d'usagers potentiels des projets soutenus
Inéligibilités	Ne sont pas éligibles : <ul style="list-style-type: none"> • les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle); • les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole; • les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.
Taux de subvention FEDER	Jusqu'à 100 % Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.
Montant minimum de subvention FEDER	25 000 €
Périmètre géographique concerné	Sont éligibles à cette fiche-action les deux Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à Bayonne.



**BAYONNE (QUARTIERS
HAUT DE SAINTE CROIX
ET MAUBEC CITADELLE)**

S'APPUYER SUR DES DISPOSITIFS INNOVANTS POUR CONSERVER, VALORISER, PROMOUVOIR LE PATRIMOINE ET LA CULTURE

Objectif prioritaire 2

Accompagner les démarches et expérimentations favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble.

Fonds mobilisé
et montant

Fonds mobilisé : FEDER

Enveloppe totale dédiée à la fiche-action :
500 000 €

Descriptif synthétique
du contenu et objectifs
prioritaires en lien avec
la stratégie

Contexte et enjeux :

Il existe au Pays Basque une grande diversité d'acteurs culturels et d'initiatives : entre des structures professionnelles et un vivier amateur très important. Constitutif de l'identité du territoire, de l'image et de la notoriété du Pays Basque, le secteur culturel doit faire l'objet d'une grande attention. La connaissance du patrimoine est la clé de réussite pour transmettre et régénérer en permanence les pratiques collectives et amateurs, la diversité de l'offre, la création artistique. Le Pays Basque dispose d'un potentiel de développement et de structuration de ces filières culturelles et patrimoniales génératrices de lien social.

La pandémie de COVID-19 a révélé et amplifié la fragilité de la filière culturelle. Aujourd'hui, Il est donc d'autant plus important de soutenir ses acteurs.

Résultats attendus :

Les actions doivent permettre de/d' :

- valoriser le patrimoine du Pays Basque ;
- renforcer les liens entre les acteurs culturels ;
- améliorer l'accès à une offre culturelle sur l'ensemble du territoire ;
- structurer les filières artistiques et culturelles ;
- encourager les projets fédérateurs et innovants.

Types d'actions
soutenues

- études et inventaires patrimoniaux
- soutien au développement des fabriques artistiques
- ingénierie d'animation/études prospectives
- aide à la structuration des filières

Indicateur(s) de
réalisation associé(s)

Indicateurs de réalisation :

- nombre d'études et d'expérimentations soutenues
- taux de réalisation de la maquette financière

Indicateur(s) de résultat
associé(s)

Indicateurs de résultats :

- nombre d'acteurs culturels concernés par les projets soutenus

Inéligibilités

Ne sont pas éligibles :

- les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ;
- les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ;
- les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.

Taux de subvention
FEDER

Jusqu'à 100 %

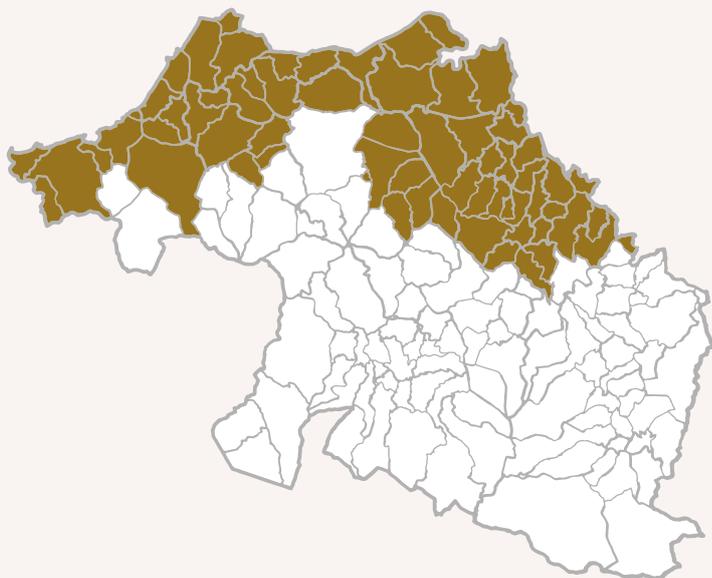
Dans la limite des dispositions règlementaires européennes et nationales.

Montant minimum
de subvention FEDER

20 000 €

Périmètre géographique
concerné

Sont concernées par cette fiche, les 66 communes classées hors Massif Pyrénées.



66 COMMUNES DU PAYS BASQUE HORS MASSIF

Ahetze
Aïcirits-Camou-Suhast
Amendeuix-Oneix
Amorots-Succos
Anglet
Arancou
Arbérats-Sillègue
Arbonne
Arbouet-Sussaute
Arcangues
Aroue-Ithorots-Olhaïby
Arraute-Charritte
Ayherre
Bardos

Bassussarry
Bayonne
Béguios
Béhasque-Lapiste
Bergouey-Viellenave
Beyrie-sur-Joyeuse
Biarritz
Bidache
Bidart
Biriadou
Bonloc
Boucau
Briscous
Came

Ciboure
Domezain-Berraute
Etcharry
Gabat
Garris
Guéthary
Guiche
Halsou
Hendaye
Ilharre
Isturits
Jatxou
La Bastide-Clairence
Labets-Biscay

Lahonce
Larressore
Larribar-Sorhapuru
Lichos
Luxe-Sumberraute
Masparraute
Méharin
Mouguerre
Orègue
Orsanco
Osserain-Rivareyte
Saint-Esteben
Saint-Jean-de-Luz
Saint-Martin-d'Arberoue

Saint-Palais
Saint-Pée-sur-Nivelle
Saint-Pierre-d'Irube
Sames
Uhart-Mixe
Urcuit
Urrugne
Urt
Ustaritz
Villefranque

GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS CULTURELS, À TRAVERS LA PROMOTION ET LA VALORISATION DES LANGUES BASQUE ET GASCONNE

Objectif prioritaire 2

Accompagner les démarches et expérimentations favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble.

Fonds mobilisé
et montant

Fonds mobilisé : FEDER

Enveloppe totale dédiée à la fiche-action :
300 000 €

Descriptif synthétique
du contenu et objectifs
prioritaires en lien avec
la stratégie

Contexte et enjeux :

Les langues basque et gasconne constituent l'ADN du territoire et contribuent à sa richesse, sa singularité et son attractivité. L'euskara connaît aujourd'hui un renouveau grâce à l'action conjuguée des pouvoirs publics et de la société civile dont l'objectif commun est de former des locuteurs complets. Le nombre de bascophones (51 000 personnes) ne diminue plus et la réappropriation de la langue par les jeunes générations est en marche : 41 % d'élèves du primaire sont scolarisés en euskara. Et l'adhésion sociale est forte puisque beaucoup envisagent pour l'avenir un territoire plurilingue. Cette reprise reste néanmoins fragile et doit être renforcée au quotidien, notamment vers un autre public tel que les adultes. Concernant l'occitan-gascon, les locuteurs sont plus restreints (6 000 personnes) mais on retrouve une forte adhésion de la population dans les communes concernées.

Résultats attendus :

Les actions doivent permettre de/d' :

- proposer une offre de loisirs et d'apprentissage plurilingue sur l'ensemble du territoire ;
- informer et sensibiliser les habitants à l'usage des langues basque et gasconne ;
- accompagner les acteurs de la politique linguistique.

Types d'actions
soutenues

- outils d'apprentissage innovants des langues pour les adultes
- développement de l'offre de médias en langue basque et gasconne
- acquisition de connaissances sociolinguistiques

Indicateur(s) de
réalisation associé(s)

Indicateurs de réalisation :

- nombre de projets soutenus
- taux de réalisation de la maquette financière

Indicateur(s) de résultat
associé(s)

Indicateurs de résultats :

- évolution du nombre de locuteurs basque et gascon

Inéligibilités

Ne sont pas éligibles :

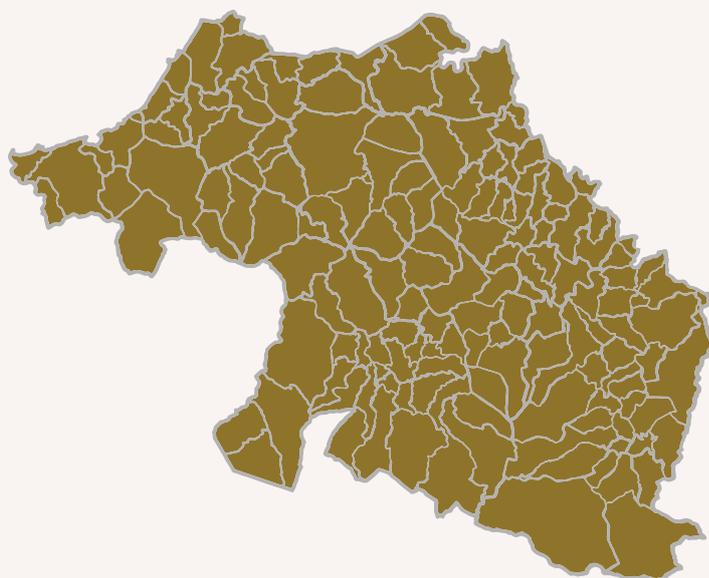
- les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ;
- les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ;
- les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.

Taux de subvention FEDER Jusqu'à 100 %
Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.

Montant minimum de subvention FEDER 20 000 €

Montant maximum de subvention FEDER 200 000 €

Périmètre géographique concerné Sont concernées par cette fiche, les 158 communes du Pays Basque.



158 COMMUNES DU PAYS BASQUE

Ahaxe-Alciette-Bascassan	Arbonne	Bayonne	Bustince-Iriberry	Garris
Ahetze	Arbouet-Sussaute	Béguios	Cambo-les-Bains	Gotein-Libarrenx
Aïcirits-Camou-Suhast	Arcangues	Béhasque-Lapiste	Came	Guéthary
Aincille	Arhansus	Béhorléguy	Camou-Cihigue	Guiche
Ainharp	Armendarits	Bergouey-Viellenave	Caro	Halsou
Ainhice-Mongelos	Arnéguy	Berrogain-Laruns	Charritte-de-Bas	Hasparren
Ainhoa	Aroue-Ithorots-Olhaïby	Beyrie-sur-Joyeuse	Chéraute	Haux
Alçay-Alçabéhéty-Sunharette	Arrast-Larribieu	Biarritz	Ciboure	Hélette
Aldudes	Arraute-Charritte	Bidache	Domezain-Berraute	Hendaye
Alos-Sibas-Abense	Ascaïn	Bidarray	Espelette	L'Hôpital-Saint-Blaise
Amendeuix-Oneix	Ascarat	Bidart	Espès-Undurein	Hosta
Amorots-Succos	Aussurucq	Biriatou	Estérençuby	Ibarrolle
Anglet	Ayherre	Bonloc	Etcharry	Idaux-Mendy
Anhaux	Banca	Boucau	Etchebar	Iholdy
Arancou	Barcus	Biscous	Gabat	Ilharre
Arbérats-Sillègue	Bardos	Bunus	Gamarthe	Irissarry
	Bassussarry	Bussunarits-Sarrasquette	Garindein	Irouléguy

Ispoure
Isturits
Itxassou
Jatxou
Jaxu
Juxue
La Bastide-Clairence
Labets-Biscay
Lacarre
Lacarry-Arhan-Charritte-
de-Haut
Laguinge-Restoue
Lahonce
Lantabat
Larceveau-Arros-Cibits
Larrau

Larressore
Larribar-Sorhapuru
Lasse
Lecumberry
Lichans-Sunhar
Lichos
Licq-Athérey
Lohitzun-Oyhercq
Louhossoa
Luxe-Sumberraute
Macaye
Masparraute
Mauléon-Licharre
Méharin
Mendionde
Menditte

Mendive
Moncayolle-Larroy-
Mendibieu
Montory
Mouguerre
Musculdy
Ordiarp
Orègue
Orsanco
Ossas-Suhare
Osserain-Rivareyte
Ossès
Ostabat-Asme
Pagolle
Roquiague
Sainte-Engrâce

Saint-Esteben
Saint-Étienne-de-Baïgorry
Saint-Jean-de-Luz
Saint-Jean-le-Vieux
Saint-Jean-Pied-de-Port
Saint-Just-Ibarre
Saint-Martin-d'Arberoue
Saint-Martin-d'Arrossa
Saint-Michel
Saint-Palais
Saint-Pée-sur-Nivelle
Saint-Pierre-d'Irube
Sames
Sare
Sauguis-Saint-Étienne
Souraïde

Suhescun
Tardets-Sorholus
Trois-Villes
Uhart-Cize
Uhart-Mixe
Urcuit
Urepel
Urrugne
Urt
Ustaritz
Villefranque
Viodos-Abense-de-Bas

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE, RESPECTUEUX DES RESSOURCES ET DES MODES DE VIE

Objectif prioritaire 3

Faire du développement économique un accélérateur des transitions, au service des changements de pratiques des entreprises et les accompagner dans l'émergence d'activités à impact positif.

Fonds mobilisé
et montant

Fonds mobilisé : FEDER

Enveloppe totale dédiée à la fiche-action :
100 000 €

Descriptif synthétique
du contenu et objectifs
prioritaires en lien avec
la stratégie

Contexte et enjeux :

Le tourisme est un pilier de l'économie du territoire. Cependant, il génère de nombreuses externalités négatives aussi bien au niveau social qu'environnemental (fragilisation de zones naturelles sensibles, conflits d'usages, émissions de CO₂ etc.).

Le Pays Basque doit désormais répondre à l'enjeu majeur de gestion des flux touristiques dans l'espace et dans le temps. Ce modèle touristique devra permettre de limiter l'empreinte carbone, être pensé de manière durable et ainsi favoriser la préservation des ressources naturelles, des biens communs et veiller à l'atténuation des déséquilibres engendrés ces dernières années.

Résultats attendus :

Les actions doivent permettre de/d' :

- limiter les impacts négatifs de l'activité touristique sur l'environnement et particulièrement dans les zones naturelles sensibles;
- réduire les conflits d'usages en développant les actions de sensibilisation, de formation et d'information à destination des locaux et des touristes;
- favoriser les synergies entre acteurs et valoriser les pratiques durables.

Types d'actions
soutenues

- actions participant à la gestion des conflits d'usages (opposition/conflit potentiel entre différents usagers d'un même espace), (campagnes de communication, signalétique, sensibilisation aux bonnes pratiques, médiation, outils de régulation des flux etc.);
- actions de communication et de sensibilisation des locaux et des touristes au développement d'un tourisme plus responsable;
- accompagnement des acteurs professionnels vers des démarches de qualité de tourisme durable;
- développement d'activités de pleine nature.

Indicateur(s) de
réalisation associé(s)

Indicateurs de réalisation :

- nombre d'actions de formation/communication et d'activités soutenues
- taux de réalisation de la maquette financière

Indicateur(s) de résultat
associé(s)

Indicateurs de résultats :

- évolution du nombre d'acteurs labellisés dans la filière touristique

Inéligibilités

Ne sont pas éligibles :

- les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle);
- les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole;
- les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.

Taux de subvention
FEDER

Jusqu'à 100 %

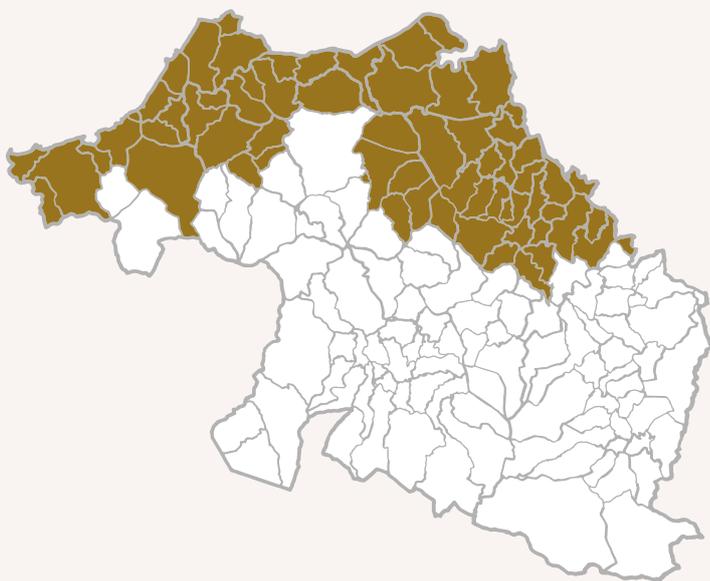
Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.

Montant minimum
de subvention FEDER

15 000 €

Périmètre géographique
concerné

Sont concernées par cette fiche, les communes qui ne sont pas classées en zone Massif Pyrénées.



66 COMMUNES DU PAYS BASQUE

HORS MASSIF

Ahetze
Aïcirits-Camou-Suhast
Amendeuix-Oneix
Amorots-Succos
Anglet
Arancou
Arbérats-Sillègue
Arbonne
Arbouet-Sussaute
Arcangues
Aroue-Ithorots-Olhaïby
Arraute-Charritte
Ayherre
Bardos

Bassussarry
Bayonne
Béguios
Béhasque-Lapiste
Bergouey-Viellenave
Beyrie-sur-Joyeuse
Biarriz
Bidache
Bidart
Biriato
Bonloc
Boucau
Briscois
Came

Ciboure
Domezain-Berraute
Etcharry
Gabat
Garris
Guéthary
Halsou
Hendaye
Ilharre
Isturits
Jatxou
La Bastide-Clairence
Labets-Biscay

Lahonce
Larressore
Larribar-Sorhapuru
Lichos
Luxe-Sumberraute
Masparraute
Méharin
Mouguerre
Orègue
Orsanco
Osserain-Rivareyte
Saint-Esteben
Saint-Jean-de-Luz
Saint-Martin-d'Arberoue

Saint-Palais
Saint-Pée-sur-Nivelle
Saint-Pierre-d'Irube
Sames
Uhart-Mixe
Urcuit
Urrugne
Urt
Ustaritz
Villefranque

SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRES ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES MODÈLES COLLABORATIFS

Objectif prioritaire 3

Faire du développement économique un accélérateur des transitions, au service des changements de pratiques des entreprises et les accompagner dans l'émergence d'activités à impact positif.

Fonds mobilisé et montant

Fonds mobilisé : FEDER

Enveloppe totale dédiée à la fiche-action : 530 000 €

Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie

Contexte et enjeux :

D'une part, le diagnostic a mis en avant un manque de données territoriales sur les activités économiques portées par les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). D'autre part, il a permis d'identifier un besoin d'accompagnement des acteurs économiques de la transition, porteurs de solutions nouvelles permettant de répondre aux défis sociétaux et environnementaux qui s'imposent à notre territoire. Il apparaît donc nécessaire d'apporter un soutien au développement des acteurs qui relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire.

L'objectif est de diffuser aussi bien en milieu urbain que rural une culture de l'innovation et d'apporter un soutien aux initiatives environnementalement et socialement responsables. À travers notamment, le développement des tiers-lieux, la mutualisation d'équipements etc., car ces lieux hybrides et mutualisés renforcent les liens sociaux, favorisent la mise en réseau et la coopération des acteurs locaux, réduisent les consommations énergétiques et créent ainsi les conditions de la pérennisation de leur modèle économique.

Résultats attendus :

Les actions doivent permettre de/d' :

- soutenir le développement des activités économiques des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- accompagner la création de lieux hybrides et innovants permettant la mutualisation des espaces et des équipements ;
- développer des solutions nouvelles pour réduire les situations de précarité sociale et renforcer la pérennité des modèles économiques porteurs de sens.

Types d'actions soutenues

- investissements pour la création de tiers-lieux, lieux hybrides et espaces mutualisés favorisant l'inclusion sociale de tous les publics et la mise en réseau de services ;
- expérimentations d'habitat partagé/mutualisé participant à l'inclusion sociale (jeunes/seniors/saisonniers/stagiaires/pèlerins...), (rénovation / réhabilitation de bâtiments ou structures modulaires).

Indicateur(s) de réalisation associé(s)

Indicateurs de réalisation :

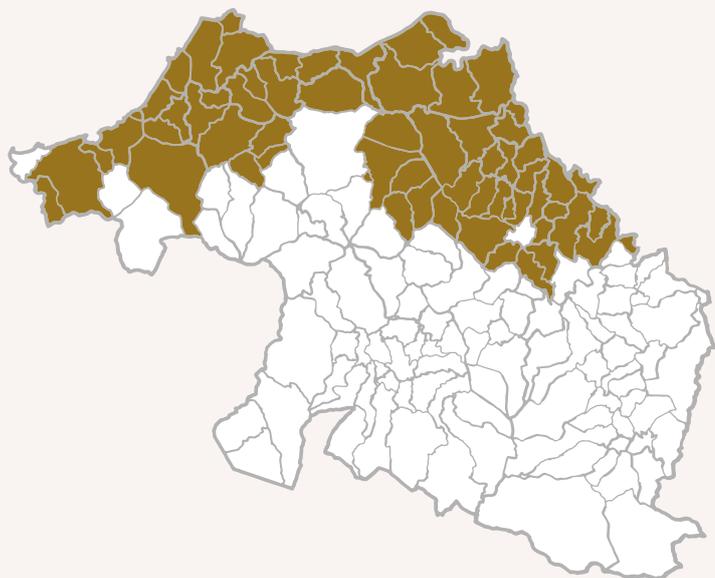
- nombre de projets soutenus
- taux de réalisation de la maquette financière

Indicateur(s) de résultat associé(s)

Indicateurs de résultats :

- nombre d'usagers potentiels des projets soutenus

Inéligibilités	<p>Ne sont pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle); • les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole; • les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.
Taux de subvention FEDER	<p>Jusqu'à 100 %</p> <p>Dans la limite des dispositions règlementaires européennes et nationales.</p>
Montant minimum de subvention FEDER	35 000 €
Montant maximum de subvention FEDER	200 000 €
Périmètre géographique concerné	Sont concernées par cette fiche, les 64 communes hors zone Massif Pyrénées, hors PVD et hors QPV.

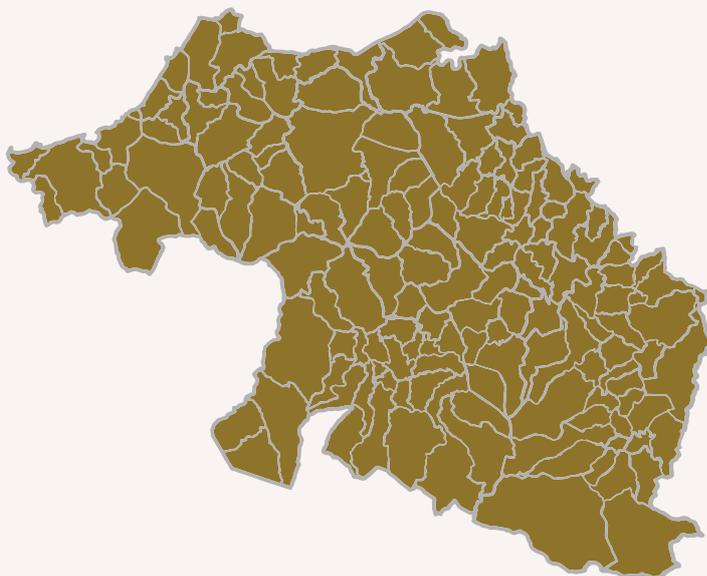


64 COMMUNES (HORS PÉRIMÈTRES QPV, PVD ET MASSIF)

Ahetze	Garris
Aïcirits-Camou-Suhast	Guéthary
Amendeuix-Oneix	Guiche
Amorots-Succos	Halsou
Anglet	Ilharre
Arancou	Isturits
Arbérats-Sillègue	Jatxou
Arbonne	La Bastide-Clairence
Arbouet-Sussaute	Labets-Biscay
Arcangues	Lahonce
Aroue-Ithorots-Olhaïby	Larressore
Arraute-Charritte	Larribar-Sorhapuru
Ayherre	Lichos
Bardos	Luxe-Sumberraute
Bassussarry	Masparraute
Bayonne	Méharin
Béguios	Mouguerre
Béhasque-Lapiste	Orègue
Bergouey-Viellenave	Orsanco
Beyrie-sur-Joyeuse	Osserain-Rivareyte
Biarritz	Saint-Esteben
Bidache	Saint-Jean-de-Luz
Bidart	Saint-Martin-d'Arberoue
Biriatou	Saint-Pée-sur-Nivelle
Bonloc	Saint-Pierre-d'Irube
Boucau	Sames
Briscous	Uhart-Mixe
Came	Urcuit
Ciboure	Urrugne
Domezain-Berraute	Urt
Etcharry	Ustaritz
Gabat	Villefranque

DÉVELOPPER DES ACTIONS DE COOPÉRATION

Objectif prioritaire 3	Faire du développement économique un accélérateur des transitions, au service des changements de pratiques des entreprises et les accompagner dans l'émergence d'activités à impact positif.	
Fonds mobilisé et montant	Fonds mobilisé : FEDER	Enveloppe totale dédiée à la fiche-action : 49 437 €
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	<p>Contexte et enjeux :</p> <p>Au regard de son contexte géographique et de son importante expérience en matière de coopération, le Pays Basque souhaite poursuivre ses ambitions de coopération, convaincu que celles-ci peuvent créer de nouvelles opportunités de développement, enrichir les expériences et apporter de l'innovation.</p> <p>Résultats attendus :</p> <p>Les actions doivent permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> développer et concrétiser des projets de coopération interterritoriale et/ou transnationale avec d'autres territoires pouvant partager les mêmes problématiques : pratiques durables des entreprises, démarches de qualité, création de lieux hybrides, soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, innovations sociales et environnementales en faveur des transitions... 	
Types d'actions soutenues	→ actions de préparation à la coopération ou actions de coopération (par exemple : rencontres, déplacements, échanges, productions conjointes etc.) répondant aux objectifs listés dans les fiches-action 6 et 7.	
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> nombre de projets soutenus nombre d'outils créés taux de réalisation de la maquette financière 	
Indicateur(s) de résultat associé(s)	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> nombre de partenaires mobilisés sur les projets soutenus 	
Inéligibilités	<p>Ne sont pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle); les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole; les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature. 	
Taux de subvention FEDER	<p>Jusqu'à 100 %</p> <p>Dans la limite des dispositions règlementaires européennes et nationales.</p>	
Montant minimum de subvention FEDER	15 000 €	
Périmètre géographique concerné	Sont concernées par cette fiche, les 158 communes du Pays Basque.	



158 COMMUNES DU PAYS BASQUE

Ahaxe-Alciette-Bascassan	Bassussarry	Gamarthe	Larceveau-Arros-Cibits	Sainte-Engrâce
Ahetze	Bayonne	Garindein	Larrau	Saint-Esteben
Aïcirits-Camou-Suhast	Béguios	Garris	Larressore	Saint-Étienne-de-Baïgorry
Aincille	Béhasque-Lapiste	Gotein-Libarrenx	Larribar-Sorhapuru	Saint-Jean-de-Luz
Ainharp	Béhorléguy	Guéthary	Lasse	Saint-Jean-le-Vieux
Ainhice-Mongelos	Bergouey-Viellenave	Guiche	Lecumberry	Saint-Jean-Pied-de-Port
Ainhoa	Berrogain-Laruns	Halsou	Lichans-Sunhar	Saint-Just-Ibarre
Alçay-Alçabéhéty-Sunharette	Beyrie-sur-Joyeuse	Hasparren	Lichos	Saint-Martin-d'Arberoue
Aldudes	Biarriz	Haux	Licq-Athérey	Saint-Martin-d'Arrossa
Alos-Sibas-Abense	Bidache	Hélette	Lohitzun-Oyhercq	Saint-Michel
Amendeuix-Oneix	Bidarray	Hendaye	Louhossoa	Saint-Palais
Amorots-Succos	Bidart	L'Hôpital-Saint-Blaise	Luxe-Sumberraute	Saint-Pée-sur-Nivelle
Anglet	Biriartou	Hosta	Macaye	Saint-Pierre-d'Irube
Anhaux	Bonloc	Ibarrolle	Masparraute	Sames
Arancou	Boucau	Idaïx-Mendy	Mauléon-Licharre	Sare
Arbérats-Sillègue	Briscous	Iholdy	Méharin	Sauguis-Saint-Étienne
Arbonne	Bunus	Ilharre	Mendionde	Souraïde
Arbouet-Sussaute	Bussunarits-Sarrasquette	Irissarry	Menditte	Suhescun
Arcangues	Bustince-Iriberry	Irouléguy	Mendive	Tardets-Sorholus
Arhansus	Cambo-les-Bains	Ispoure	Moncayolle-Larrory-	Trois-Villes
Armendarits	Came	Isturits	Mendibieu	Uhart-Cize
Arnéguy	Camou-Cihigue	Itxassou	Montory	Uhart-Mixe
Aroue-Ithorots-Olhaïby	Caro	Jatxou	Mouguerre	Urcuit
Arrast-Larrebieu	Charritte-de-Bas	Jaxu	Muscudly	Urepel
Arraute-Charritte	Chéraute	Juxue	Ordiarp	Urrugne
Ascain	Ciboure	La Bastide-Clairence	Orègue	Urt
Ascarat	Domezain-Berraute	Labets-Biscay	Orsanco	Ustaritz
Aussurucq	Espelette	Lacarre	Ossas-Suhare	Villefranque
Ayherre	Espès-Undurein	Lacarry-Arhan-Charritte-	Osserain-Rivareyte	Viodos-Abense-de-Bas
Banca	Estérençuby	de-Haut	Ossès	
Barcus	Etcharry	Laguinge-Restoue	Ostabat-Asme	
Bardos	Etchebar	Lahonce	Pagolle	
	Gabat	Lantabat	Roquiague	